



VEFA: Quels plans doivent figurer à l'acte de vente ?

Par **HeleneVefa**, le **13/08/2018** à **11:16**

Bonjour à tous et merci d'avance pour votre aide.

Nous sommes en projet d'achat en vefa , signature prévue courant sept-octobre . Nous avons fait des demandes de travaux modificatifs, acceptés et tarifés par le promoteur.

Nous attendons donc maintenant de recevoir la notification de l'acte de vente avec le plan détaillé de l'appartement .

Le promoteur nous a laissé entendre que nous n'aurons les plans techniques (position des radiateurs, des prises, etc..) qu'après la signature de la vente.

Cela vous parait il normal de signer la vente sans avoir tous les détails ? Le plan signé chez le notaire doit ils comporter nos demandes ou devons nous accepter de ne signer les plans modificatifs qu'après la vente ?

Bonne journée,
Helene